

envoient de Bordeaux, de Toulouse, des provisions de bouche, des ballots de jambon de Bayonne et autres subsistances. Il faut bien nourrir l'armée de serviteurs qui évolue dans le palais épiscopal, et, les jours de grand gala, satisfaire à l'appétit des convives, lequel prenait alors des proportions pantagruéliques que nous ne connaissons plus. Dans un dîner donné aux chanoines de Lyon par l'abbé de Rochebonne, neveu de M. de Grignan, n'avait-on pas compté quatre potages, seize entrées et rôtis, plus les accessoires.

Voici la note de lingerie qui enregistre par dizaines les nappes, par centaines les serviettes à remplacer. Voici celle de l'épiciier, appelé droguiste au XVIII^e siècle, qui vend fort cher ses essences d'orange et de jasmin, ses flacons d'eau de la Reine de Hongrie. Mais le plus fantastique dans ses comptes est l'apothicaire Belmas qui, en cinq ans et demi, sur lesquels l'évêque en a passé deux à Paris, trouve moyen de lui faire payer pour 7,271 livres 9 sols de remèdes, c'est-à-dire plus de vingt mille francs d'aujourd'hui.

M^{me} de Sévigné énumère dans ses lettres les ingrédients dont elle se servait, aux Roches, pour soigner sa jambe malade. M. de Carcassonne est très occupé de ses varices, et alors défile durant soixante-dix pages grand in-folio une nomenclature de remèdes qui est un précieux document pour l'étude de la médecine à cette époque. A en juger par le prix, combien devaient être efficaces les drogues à terminologie ronflante fournies par l'apothicaire Belmas ; coraux, poudre d'yeux d'écrevisse, safran de mars apéritif, huile d'aspic, semences froides majeures, trochisques alhandal, bolus, mucilages, opiats de blanc de baleine. Tout est soigneusement noté, même les purgations qui coûtent parfois jusqu'à soixante livres, parce que le prélat n'est pas toujours décidé à les prendre, et qu'à son défaut ses domestiques, le postillon et l'apothicaire lui-même en profitent.

L'écurie entre pour un gros chiffre dans le budget épiscopal. On est étonné du nombre de chevaux de trait et de selle que croyait devoir entretenir, il y a deux cents

ans, un évêque de province. M. de Grignan avait même des mules pour sa litière. Il ne fallait pas moins de six chevaux pour son carrosse de campagne. Un gentilhomme, M. de Caudebronde, se charge de vérifier les harnachements et la correction des équipages. L'inventaire dressé par les deux valets de chambre nous fait entrer dans la garde-robe de l'évêque. Manteaux de cérémonies, soutanes, simarres, robes de chambre de tous genres, de toutes couleurs et de toute richesse, justaucorps de velours musc et à boutons d'or, une Roquelaure de panne pourpre, tout cela constitue une richesse que les valets de chambre se disputeront à la mort du prélat¹.

M. de Carcassonne, amateur d'objets d'art, de fines étoffes, avait des correspondants à Paris qui se chargeaient de satisfaire ses goûts. Sa cousine, la comtesse de Brancas, s'y prêtait avec complaisance, et il n'est pas jusqu'à l'abbé de Coulanges qui ne s'y employât volontiers.

Le lecteur nous pardonnera ces détails qu'on pourrait trouver minutieux, parce qu'ils en disent long sur le train domestique des évêques d'ancien régime. M. de Grignan, avec ses 50,000 livres de rente, ne peut y suffire et fait des dettes. Il empruntait déjà avant d'être évêque, comme abbé de Grignan ; il continue à emprunter quand il est élevé à l'épiscopat ; il emprunte à de simples prêtres, ses subordonnés, à des diocésains.

Dans un voyage à Grignan, il demande à un étranger de rencontrer l'argent nécessaire pour continuer sa route. Pourquoi en avoir honte ? Louis XV ne s'était-il pas trouvé

1. L'inventaire signale un grand manteau de cérémonie en taffetas d'Angleterre violet, doublé de taffetas d'Angleterre rouge cramoisi, estimé 300 livres. Viennent après d'autres manteaux plus modestes, mais riches encore, des soutanes de toute étoffe, variées pour l'été et l'hiver, doublées de moire et de taffetas cramoisi ; quatre simarres, dont une de velours à fleurs avec boutonnières de fil d'or. Les robes sont très riches et n'ont rien de bien ecclésiastique. L'une est de damas violet à fleurs d'or, doublée de taffetas couleur de feu ; telle autre est de damas vert à fond pourpre, une troisième écarlate doublée de panne bleue. Signalons enfin un justaucorps de velours musc doublé de gros de Tours, la veste de même, le tout à boutonnières d'or et boutons ; une *Roquelaure* de panne pourpre, doublée de même, estimée 200 livres, vêtements que l'historien croit avoir appartenu au chevalier de Grignan, tant ils semblent provenir de la garde-robe d'un gentilhomme. L'estimation de ces vêtements, que les valets de chambre se partagèrent à la mort du prélat, s'élevait à 2.500 livres.

un jour dans le même embarras¹ ? Mais M. de Grignan n'était pas roi de France. Il est cité à comparaître pour dettes devant les tribunaux de sa province ; il reçoit des sommations par huissier. Un créancier découragé s'écrie : « Ce prélat est bien le plus mauvais payeur du monde. Dieu m'en délivre. » Les fournisseurs éconduits se fâchent, font du scandale. Parmi les factures variées qui se présentent, figure un compte de perruques s'élevant à 267 livres qui resta en souffrance pendant près de seize ans².

IV

On était alors moins exigeant que de nos jours sur la question des dettes. Les gens de qualité étaient tentés de regarder le souci d'équilibre entre ses revenus et ses dépenses comme une préoccupation plébéienne qu'il fallait abandonner aux manants. On n'oserait, il est vrai, sur ce point, contester les principes. Les prélats les plus fastueux auraient souscrit aux enseignements de Bourdaloue et autres prédicateurs sur l'obligation de payer ses dettes. Nous avons vu le cardinal de Bernis s'en inquiéter. M. de Grignan lui-même, mort insolvable, trouvera dans M. de Rochebonne, son neveu et son successeur à Carcassonne, un parent scrupuleux qui tiendra à honneur de désintéresser tous les créanciers de son oncle.

Mais l'opinion n'en était pas moins à ce sujet très tolérante. On admira le cardinal de Retz, au xvii^e siècle, d'avoir voulu s'acquitter envers un prêteur au moment de prendre sa retraite. Cent ans plus tard, la banqueroute retentissante de Guéméné excita presque l'envie,

1. Nous lisons dans le *Journal du marquis d'Argenson*, 22 août 1753 : « Je sais que pour le dernier voyage de Compiègne, le roi manquait absolument d'argent, et on a emprunté pour cela deux millions à Montmartel, sans quoi l'on ne savait comment partir. »

2. Abbé CHARPENTIER, *Louis de Grignan*, 1899, in-12, p. 179-207. Voir *ib.* p. 147, une curieuse prescription de ce prélat sur les perruques. — Célestin PORT (*Vendée angevine*, t. I, 41, 63, 64) dit que Jacques de Grasse, évêque d'Angers, laissa une succession obérée, malgré son riche évêché et ses deux abbayes, que son successeur, Couet du Vivier de Lorry, dernier évêque d'Angers avant la Révolution, contracta également des dettes, au point que, pour les payer, il dut par économie s'interner dans un petit appartement du grand séminaire. La Parisière, évêque de Nîmes, avait encore des dettes à sa mort.

car il n'est pas donné à tout le monde de devoir trente-trois millions. La surveillance de ses intérêts continue, jusqu'à la fin de l'ancien régime, à paraître une préoccupation peu digne d'un homme voulant vivre noblement. Le fameux Dillon, archevêque de Narbonne, connu pour son luxe, ses prodigalités et aussi sa générosité envers les pauvres, se trouvait un jour en présence de Louis XVI. « Monsieur l'archevêque, lui dit le roi, on prétend que vous avez des dettes et même beaucoup. » « Sire, répondit Dillon, je m'en informerai à mon intendant et j'aurai l'honneur de rendre compte à Votre Majesté. »

Gardons-nous cependant de généraliser. Le lecteur aurait tort de ne voir dans les prélats d'ancien régime que des prodiges toujours occupés de fêtes et couverts de dettes. Les dissipateurs sont la minorité. Il est prouvé que beaucoup d'évêques obéissaient dans leurs pompes, moins à leurs goûts, qu'à ce qu'ils croyaient une convenance sociale. Plusieurs, dont les noms nous sont connus, savaient rester simples et même austères tout en se montrant au besoin magnifiques¹. Mais dans cette histoire, il s'agit de dégager une vue d'ensemble. Or, le grand train de maison que nous venons de constater chez le plus grand nombre des prélats, les dettes contractées par plusieurs, nous donnent l'impression d'un luxe admis dans le passé, mais qui allait être dénoncé en 1789. Dans ces attaques, on oubliera que la coutume,

1. D'après Saint-Simon, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, « se contentait de son bouilli avec deux petites et grossières entrées ». Le cardinal de La Rochefoucauld, riche de 400.000 livres de rente, pouvait cependant faire un mandement contre le luxe sans qu'on ait songé à lui reprocher ses bénéfices. M. de Machault, dernier évêque d'Amiens avant la Révolution, unissait à son évêché l'abbaye de Balloires, cotée 14.000 liv. de revenu. Un joli mot de lui à Louis XVI nous le montre ennemi de tout luxe. Les évêques d'Amiens faisaient toujours l'office de sous-diacre au sacre des rois. De tous les prélats venus à Reims pour le sacre de Louis XVI, M. de Machault était le seul revêtu d'une soutane de drap violet. Le roi lui demanda pourquoi il ne portait pas de soie comme ses collègues. « C'est, répondit l'évêque d'Amiens, par un privilège de mon siège. » M. de Machault étant coadjuteur de Mgr de la Motte, alla un jour visiter avec celui-ci les religieux de l'abbaye du Gard ; ils furent reçus avec une grande magnificence. « Ah ! Monseigneur, s'écria le coadjuteur, si saint Bernard revenait, il ne reconnaîtrait plus ses enfants. — Ah ! Monseigneur, reprit l'aimable vieillard, prenez garde : si saint Pierre revenait, il nous faudrait, vous et moi, retourner à pied. » Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, M. de Partz de Pressy, évêque de

les traditions de famille, la situation spirituelle et temporelle, imposaient ou du moins justifiaient un certain éclat. On se plut à les rappeler à l'austérité des apôtres. On méconnut la force de l'habitude, les charités auxquelles tant d'évêques employaient leurs revenus, pour ne voir que le chiffre de leur fortune et de leurs dépenses.

Ce n'est pas la première fois du reste que ces reproches se faisaient entendre. On ne manque pas de reproduire, en 1789, les sorties véhémentes d'un saint Chrysostome, d'un saint Bernard¹ contre le luxe ecclésiastique. On redit les prescriptions du concile de Trente qui ordonnent aux évêques de se contenter de « meubles modestes, d'une table et d'une nourriture frugale, » de montrer par la simplicité de leur maison le mépris des vanités du siècle. Au xvii^e siècle, Bourdaloue et des prélats austères eurent plus d'une fois l'occasion de rappeler ces paroles. Le Camus, évêque de Grenoble, écrivait en 1673 : « L'expérience m'apprend tous les jours qu'il y a un faste et un oripeau dans les fonctions et la juridiction épiscopale, qui cabre le monde et qui ne sert de rien.... Combien d'abbayes en commende faut-il à un pauvre

Boulogne, menaient la vie la plus simple et la plus austère. M. Emery, parlant de l'archevêque de Vienne, a pu vanter « sa table frugale, son modeste entretien, son éloignement de la société et des amusements du monde ». M. de Saint-Simon de Sandricourt, dernier évêque d'Agde, prenait ses repas en un quart d'heure. M. de Durfort, archevêque de Besançon, avait un palais meublé avec abondance mais simplicité (SAUZAY, *op. cit.*, I, 3-7). L'historien du dernier évêque d'Alet (La Cropte de Chanterac) fait observer qu'il ne se chauffait jamais l'hiver. Le dernier archevêque d'Arles, M. du Lau, déclina une partie des honneurs qui l'attendaient à son arrivée. Sur son ordre, les pauvres de la ville obstruèrent le vestibule, l'escalier et les premières salles de son palais. A la même époque, Pisani de la Gaude, dernier évêque de Vence, se signalait par sa simplicité. On montre encore à la Lubiane et à Saint-Martin les endroits où ce prélat aimait à prendre un frugal repas sur le gazon, cédant en cela à la mode de son époque. LASSERRE, *Recherches historiques sur la ville d'Alet*, 1877, p. 191. — TISSERAND, *Histoire de Vence*. — BÉRENGIER, *Notice sur Mgr du Lau*, p. 10-12.

1. SAINT BERNARD (ad Henr. Senon. archiep.), dans une épître véhémentement à l'archevêque de Sens, lui dit : « Les pauvres murmurent... Vos chevaux, disent-ils, marchent tout brillants de pierreries et nous allons pieds nus ; vos mulets sont richement caparaçonnés, ornés de boucles, de chaînettes, de sonnettes, de bandelettes allongées, resplendissantes de clous d'or et d'une infinité de pierres précieuses ; et après cela, on refuse à son prochain de couvrir sa nudité. Pourriez-vous faire taire votre propre conscience... De jeunes hommes imberbes, qui n'ont pour tout mérite que leur naissance, se poussent aux plus hautes dignités ecclésiastiques... Est-on doyen, prévôt, archidiaque... on veut devenir évêque... Du moins alors on demeurera tranquille... Non : d'évêque on veut devenir archevêque. »

évêque pour soutenir séculièrement cette dignité qui est devenue toute séculière¹ ! »

Les critiques que Le Camus se permet ainsi de formuler avec des intimes, dans le respect silencieux du grand siècle, vont être renouvelées cent ans plus tard, mais au grand jour et avec une véhémence inouïe. Le pouvoir lui-même a fait tomber les barrières, délié les langues, proclamé la liberté de la presse et invité l'opinion à dénoncer tous les abus. Le sentiment d'égalité jalouse et ombrageuse qui inspira la Révolution s'exalte à la vue des richesses et du faste des évêques.

Un écrivain leur reproche « le goût des bâtiments. Au lieu, dit-il, de ce *petit hospice* que le concile de Carthage leur permet d'avoir près de leur église, il leur a fallu des palais ; ils les ont obtenus et, depuis longtemps, il est de style d'adresser les lettres d'un évêque *en son palais épiscopal*. Mais non contents de ces magnifiques maisons qu'ils avaient bâties dans les villes, ils en ont encore voulu d'autres à la campagne pour y passer la belle saison. Maintenant, il leur faut des jardins anglais, des rivières factices, et mille autres superfluités de ce genre qui les mettent hors d'état, je ne dis pas seulement de faire l'aumône, mais souvent même de payer leurs dettes. L'entretien de ces constructions immenses passe ensuite à leurs successeurs et absorbe une grande partie de leurs revenus. Il est des évêques de France, à qui leurs jardins seuls coûtent annuellement plus de 10,000 livres ».

Dans ces palais, ces maisons de campagne, ces hôtels, en un temps où « la nation française a porté le luxe dans tous les genres jusqu'à sa dernière période, voyez cepen-

1. Concil. Trid. Sess. XXV, de ref. ch. 1. — « Ils croient, dit Bourdaloue, ne pouvoir soutenir le ministère que par le faste du monde, que par l'affectation de la grandeur, que par la magnificence du train, que par l'éclat d'une somptuosité superflue, que par les disputes éternelles sur les préséances, sur les prérogatives, en un mot que par toutes les choses dont l'ambition des hommes s'entête et s'occupe... Les dignités ecclésiastiques n'en deviendraient que plus vénérables, et ne seraient en effet que plus respectées et plus vénérées, si la pauvreté de Jésus-Christ et la simplicité de l'Evangile en hannaient l'abondance, le luxe et le faste. » BOURDALOUE, *Panegyriques*. Sermon pour la fête de saint Paul, 2^e partie ; sermon pour la fête de saint François-Xavier, 2^e partie. — Lettres de LE CAMUS, p. 99-100, 136. La vie de Le Camus était conforme à ces principes. « J'ai cru, écrivait-il, devoir faire lire à ma table, pour éviter les discours inutiles et profanes. »

dant, dit le même polémiste, si la plupart de nos prélats n'égalent pas pour la dépense les seigneurs les plus opulents ». Ils tiennent à honneur d'avoir les plus beaux chevaux, les voitures du meilleur goût, les laquais les mieux tournés. Un nombreux domestique, « une écurie de prince, de superbes équipages, une table splendidement servie » et toujours ouverte, surtout à la noblesse, l'hospitalité la plus large et la plus raffinée, gaspillent des sommes considérables, qui sont autant de pris sur le patrimoine des pauvres. Que dirait-on si les curés de Paris, au lieu d'être, comme ils le sont, les véritables pères des pauvres, s'oubliaient au point de dissiper à la ville et à la campagne, « dans des palais richement meublés », le capital de la charité ¹.

Les mêmes plaintes reviennent dans plusieurs brochures. Elles reprochent avec insistance aux évêques « leurs laquais trop multipliés, leurs équipages trop brillants, leur faste trop étudié. L'épiscopat, dit-on, si sublime et si respectable, n'a pas besoin de cet appareil ² ». Donc, trop de cérémonies, de pompes, de livrées, de carrosses, trop d'huissiers, de majordomes, de valets de tout genre. Comment arriver jusqu'à un pontife ainsi

1. « S'il passe un grand seigneur dans une ville épiscopale, l'évêque aussitôt s'empresse de lui faire les honneurs de sa maison et de le régaler splendidement. Si quelque prince du sang s'avise de voyager, c'est alors surtout que le prélat est curieux de signaler sa magnificence. Le prince, en logeant à l'évêché, consomme en un jour, sans s'en douter, la subsistance d'une multitude d'indigents. Du reste, le prélat a ses vues lorsqu'il fait ces énormes dépenses; c'est pour s'enrichir plus sûrement qu'il se ruine ainsi. Une translation avantageuse, ou du moins une bonne abbaye, le dédommagent ordinairement d'avoir fêté le prince avec l'argent d'autrui. » LAURENT, *Essai sur la réforme du clergé*, 1789, p. 157-175. Nous trouvons après le Concordat cet abbé Laurent, curé de Saint-Leu, et Napoléon pensait à lui pour l'évêché de Metz. — Voici maintenant les plaintes d'un provincial. Pierre Dureau, curé de Saint-Lizier, décrit, dans un ouvrage inédit (*De l'abus du Christianisme*, 1781), ce « nombreux cortège de domestiques inutiles, fainéants, vauriens, » dans « une maison somptueusement montée, un train magnifique, équipage superbe, beaux et nombreux chevaux, dont le prix est exorbitant. Les prélats disputent en pompes, en magnificence, en dépenses, avec les plus grands et les plus riches des séculiers ». Et puis « mille bouches inutiles. Voilà qui absorbe des biens immenses. » Aussi les prélats « sont-ils endettés, et ils meurent dans une honteuse banqueroute. » Cf. *Bulletin de la Société ariégeoise*, VI, 1898, article de l'abbé CAU-DURBAN, sur Pierre Dureau.

2. *Tableau moral du clergé*, 1789, p. 10. Déjà au milieu du XVIII^e siècle, dans l'affaire du vingtième, on avait lancé une brochure contre le haut clergé « vêtu de pourpre et d'écarlate, qui brille par la pompe des équipages, par la magnificence des palais, par la somptuosité de la table, par la richesse des ameublements ». *Remontrances du second ordre du clergé au sujet du vingtième*.

gardé comme un monarque asiatique? Un publiciste s'écrie ici avec véhémence : « Que gagne le peuple à cette opulence excessive de ses prélats? c'est de voir reculer à proportion les barrières qui le séparent de son évêque. Ce n'est plus un prêtre, mais un prince; le faste le plus imposant, toute l'étiquette de la grandeur veillent à l'entrée de son palais pour écarter l'ecclésiastique et les simples citoyens qui n'ont ni décorations ni titres. Ou si la nécessité des affaires force enfin de les admettre, un vain appareil auquel leur âme n'est point exercée, les interdit, les intimide. Ils se hâtent de conclure, soit par faiblesse, soit pour se soustraire à l'humiliation où les tient ce spectacle. C'est à peu près le seul rapport que le prélat ait avec eux. Du reste, étranger à presque toutes les fonctions du culte, presque invisible au fond de son palais, il ne se produit en public qu'avec tout l'appareil de la magnificence. C'est ainsi que le luxe et le cortège des vices qui l'accompagnent, arrivent dans nos provinces par les canaux qui devraient n'y apporter que des vertus. » Ce grand train de maison pourrait enrichir toute une contrée; mais bientôt le prélat part pour Paris, « laissant les fortunes bornées de province, se disputer et s'épuiser dans des prodigalités insensées; il porte l'immensité de la sienne à la cour et dans la capitale, qui seules peuvent les consommer ¹ ».

Le moyen de détruire ou du moins de diminuer ces abus est, dit-on, de supprimer la pluralité des bénéfices. Le concile de Trente avait prescrit l'unité, ne permettant la jouissance d'un second que lorsque le premier ne suffisait pas à une honnête subsistance, interdisant, dans tous les cas, un troisième et même deux à la fois s'ils sont à charge d'âmes. Un usage contraire semble avoir aboli en France ces sages prescriptions. « Des prélats, qui sont d'ailleurs infiniment respectables, dit une brochure de 1789, ne se font aucun scrupule aujourd'hui d'avoir en même temps deux bénéfices. Qui ne croirait pouvoir suivre aveuglément l'exemple d'un archevêque de V.

1. *Haro sur la feuille des bénéfices*, 1789.

(Pompignan, archevêque de Vienne), de B. (Durfort, archevêque de Besançon), d'A. (du Lau, archevêque d'Arles)¹ ? »

C'est cette habitude invétérée qu'il s'agit enfin d'extirper. Tout en reconnaissant qu'entre « les prélats pluralistes », il en est beaucoup qui « font un excellent usage de leur richesse », on demande avec énergie le retour à la règle du concile de Trente. Comment ! des cadets de famille, que leur évêché met « dans un état d'opulence auquel ils ne seraient jamais parvenus dans le monde et dont leurs frères aînés ne peuvent approcher...., ne cessent d'importuner les ministres des grâces jusqu'à ce qu'ils aient obtenu une abbaye ». Et je ne comprends pas encore, ajoute un publiciste de 1789, dans le chiffre de leur fortune, « les pensions, prieurés et autres menus broutilles, qu'ils ont pu d'abord se procurer en entrant dans la carrière de l'ambition, et dont ils ne se défont guère lorsqu'ils sont arrivés au terme de leurs vœux. Ils appellent cela modestement *le premier morceau de pain*, et ils le conservent avec soin, comme un témoignage toujours subsistant de leur ancienne misère. » Le critique multiplie les traits et les arguments. Il montre des évêques possédant en même temps des abbayes en Champagne, en Quercy, en Picardie, mettant, en quelque sorte, à contribution toutes les provinces du royaume. Tout cet argent va à Paris, au loin, alors qu'il devrait rester sur place. Necker n'a-t-il pas fait ressortir, dans son *Traité de l'administration des finances*, l'importance, « pour une province, que ses revenus ecclésiastiques soient dépensés chez elle » ? Arrivé au terme de sa démonstration, notre écrivain n'y tient plus. « Dans le moment où j'écris, dit-il, je reçois la *Gazette de France* ;

1. *Essai sur la réforme du clergé*, p. 366, 372. — LE CAMUS (*Lettres*, p. 261) écrit, en 1676, au sujet de nouvelles faveurs accordées à M. de Coislin, évêque d'Orléans : « Je plains notre ami, M. d'Orléans, sur ses nouveaux bénéfices. » Bossuet, qui avait d'autres revenus que ceux de son évêché (abbaye de Saint-Lucien et deux petits prieurés), eut l'occasion d'expliquer qu'ils lui étaient nécessaires pour secourir les protestants qui s'adressaient à lui en grand nombre « non seulement en France, mais de toutes les parties de l'Europe, qu'il était non seulement obligé de les recevoir chez lui pour leur donner une retraite, mais encore de leur donner des secours sans lesquels ils seraient exposés à des regrets ou à des séductions dont la charité voulait qu'on les garantît. » Cf. BAUSSET, *Histoire de Bossuet*, t. II, p. 24, 25.

je l'ouvre à l'article Versailles et j'y trouve trois excellentes abbayes données à qui ? à trois évêques ! Tout mon sang bouillonne dans mes veines¹. »

Il était facile d'émouvoir sur ce point l'opinion publique. Le fait d'attribuer les abbayes les plus opulentes aux prélats déjà pourvus des plus riches évêchés, était un abus criant. Les observateurs tenaient note de ces largesses, de cette prodigalité des richesses d'Eglise à quelques privilégiés, alors que la masse du clergé était dans une situation fort modeste, et que les canons interdisèrent la pluralité des bénéfices. Une correspondance supposée entre évêques fait parler en ces termes Dillon, archevêque de Narbonne : « M. de Rennes (Girac) évalue à un million ses jouissances illicites ; les miennes, les vôtres et celles de M. de Toulouse font trembler. J'ai été sacré en 1753, fait archevêque de Toulouse en 1758 et de Narbonne en 1762, abbé de Saint-Etienne de Caen en 1777, etc. Il faudrait donc que je restituasse près de trois millions... M. de Toulouse (Loménie de Brienne) a été sacré évêque de Condom en 1761, abbé de Basse-Fontaine en 1765, etc. Il serait donc redevable de plus de deux millions... M. d'Aix (Boisgelin) a été sacré évêque de Lavaur en 1765, abbé de Saint-Maixent en 1772, de Saint-Gilles en 1774, de Chaalis en 1779 : malgré ses petites jouissances, il serait tenu de rendre son million. Cela peut-il entrer dans une tête d'évêque ? Et vous-même, Monseigneur, qui en êtes encore à votre première femme (Marbeuf qui en est encore à son premier évêché d'Autun), vous ne vous êtes appliqué l'abbaye du Bec qu'en 1782 ; cependant vous seriez comptable de près d'un million². »

Le temps est venu où ces attaques, jusqu'alors réduites à la demi-publicité de brochures plus ou moins anonymes, vont être reprises par les représentants de la nation, vont bientôt retentir à la tribune de la Constituante. En 1789, au moment de la négociation entre les trois ordres

1. LAURENT, *op. cit.*, p. 330-380.

2. *Lettres édifiantes et curieuses*, seconde suite, p. 37.